



Maltraitance psychologique d'un élève par un enseignant

Par **lidy**, le **03/09/2009** à **14:46**

Bonjour, j'ai un enfant de 9 ans. Il y a 3 ans il rentre en cp et son cauchemard a commencé. Il ne se plaignait de rien mais il ne dormait plus, revenait de l'école avec le contour des yeux noir, s'arrachait les cheveux pendant ses devoirs à la maison. Nous avons pensé que la charge de devoirs écrits était trop lourde et que c'était cela le problème. L'enseignante déclarait que le travail était bon et les notes étaient effectivement satisfaisantes. Sur ce il passe en ce1, chose normale, très peu de temps après, l'institut nous convoque en nous déclarant que notre fils avait des attitudes apeurées dès qu'elle lui faisait une réflexion, elle faisait des allusions à un problème familial et voulait une consultation psy pour lui. Nous avons donc suivi ses désirs, nous avons consulté un psy en ville qui nous a remis un certificat comme quoi l'enfant subit une pression scolaire. Après quoi, notre fils a tout déballé dans des cris de colère, nous expliquant ce qu'il avait enduré toute l'année de cp sans que nous ne voyons rien. L'institut de cp, a toute l'année pris notre fils pour sa tête de turc, faisant rire toute la classe à ses dépens. Nous avons donc remis le certificat du psy à l'enseignante qui au lieu d'en tenir compte, a continué de battre le tambour à l'école informant ses collègues et agent communal comme quoi nous refusons de montrer notre fils à un psy. Il rentre en ce2, l'institut nous demande pourquoi nous refusons de voir un psy, nous expliquons alors que nous avons vu un psy et psychomotricien, nous expliquons ce qui s'est passé en cp mais peine perdue elle menace à son tour. Nous avons donc contacté le psy scolaire qui lui non plus n'était pas informé du fameux certificat remis à l'enseignante de ce1. Nous l'avons mis en relation cette fois-ci avec un pédo psychiatre qui nous a confié que notre fils en avait assez et qu'il fallait le laisser tranquille. Après quoi, l'institut de ce2 nous a délaissé, mais c'est la seule qui nous a écouté. A ce jour le petit est en cm1, le mal est fait, la rumeur que nous sommes bizarres demeure toujours. Les enseignants ont-ils le droit de dissimuler des documents et d'accuser des gens de refuser une consultation psy pour leur enfant? chaque année il faut que nous

montrions patte blanche et subissons la suspicion des gens, la confidentialité existe t-elle entre enseignants parents? Changer d'école serait le mieux, mais nous sommes dans un village et en primaire il n'y a pas trop de choix et il faut mêler le maire à tout cela .